

# Licence Langues littérature civilisations étrangères

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Langues littérature civilisations étrangères. 2009, Université de versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ. hceres-02036905

**HAL Id: hceres-02036905**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036905>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## Rapport d'évaluation d'une mention de licence Vague D

*Université :* UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN EN YVELINES  
*N° demande :* S3100018573  
*Domaine :* HUMANITES ET SCIENCES DES SOCIETES  
*Mention :* LANGUES LITTÉRATURES CIVILISATIONS ETRANGERES : ANGLAIS

### Appréciation générale :

La mention « Langues Littératures Civilisations Etrangères : Anglais » fait l'objet d'une demande de renouvellement d'habilitation. Il s'agit d'une mention relevant du domaine « Humanités et Sciences des Sociétés » et de l'UFR « Sciences sociales et Humanités » à l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines (UVSQ). C'est une bonne formation qui répond de façon très satisfaisante à plusieurs critères d'évaluation, même si elle présente quelques points faibles importants qu'il faudra impérativement corriger à l'avenir.

Cette formation traditionnelle dédiée à la maîtrise de la langue anglaise et à la connaissance approfondie de la culture des pays anglophones visait essentiellement à préparer les étudiants aux carrières de l'enseignement et de la recherche. La maquette présentée pour le renouvellement d'habilitation prévoit une rénovation complète de la mention en ajoutant un second parcours « Anglais-Allemand » au parcours existant « Anglais : enseignement et recherche ».

Le parcours « Anglais-Allemand » présente une bivalence originale avec une forte dimension littéraire, assez rare dans l'offre universitaire française et sans aucun doute intéressante en termes de débouchés puisqu'à une solide et double compétence linguistique en anglais et en allemand s'ajoutent des compétences rédactionnelles en français, qualités propres à intéresser de nombreuses entreprises et administrations, tant au plan national qu'au plan international.

Les quelques points faibles importants qui subsistent à l'heure actuelle, essentiellement un taux élevé d'abandon en première année, un très faible taux de réussite en trois ans et une préprofessionnalisation encore limitée, devront toutefois retenir l'attention de l'équipe pédagogique et être corrigés, même si la rénovation de la mention devrait permettre de résorber partiellement les difficultés rencontrées jusqu'à présent.

### Les points les plus forts :

1-	L'originalité de la bivalence à forte dimension littéraire du nouveau parcours « Anglais-Allemand » devrait permettre un recrutement régional, voire national, de qualité. Elle devrait aussi permettre aux étudiants d'une filière littéraire traditionnelle de mieux s'insérer sur le marché du travail, dans des domaines autres que l'enseignement.
2-	Le parcours d'origine « Anglais : enseignement et recherche » s'en trouve conforté dans sa vocation première et se concentre désormais sur une préprofessionnalisation accrue aux métiers de l'enseignement par un jeu d'options ciblées, rassemblées en mineures très spécialisées au niveau de la troisième année : « Didactique des langues étrangères », « Professorat des écoles » et « Concours du secondaire CAPES/Agrégation ».
3-	Une mutualisation intelligente des cours communs aux deux parcours de la mention « Langues, Littératures, Civilisations Etrangères : Anglais » ainsi qu'une mutualisation de certains cours du parcours « Anglais-Allemand » avec des cours de la double licence Sciences économiques/Langues, dont la création est demandée pour le même contrat quadriennal, devraient aussi permettre de réduire substantiellement le coût de la mise en place du nouveau parcours.

### Les points les plus faibles :

1-	Le taux d'abandon en première année (50 %) est trop élevé, et le taux de réussite en trois ans (54 %) est trop faible.
2-	La mobilité internationale n'est pas assez forte.
3-	La préprofessionnalisation est encore trop réduite.

### Recommandations :

Pour lutter contre le taux d'échec élevé de la première à la troisième année, il est impératif de prêter la plus grande attention aux dispositifs qu'il est possible de mettre en place dans le cadre du Plan Réussite en Licence. L'équipe pédagogique doit pouvoir se répartir les responsabilités par année pour assurer un encadrement optimal des étudiants et être capable de leur accorder individuellement des entretiens nécessaires à l'élaboration d'un contrat de réussite ou projet professionnel personnel. La mise en place d'un second parcours pourrait peut-être donner lieu à un dédoublement des responsabilités par année, plus propice à l'encadrement d'effectifs relativement importants. Le tutorat de première année doit être optimisé et comporter idéalement trois phases distinctes : tutorat d'intégration obligatoire pour tous les étudiants en début d'année, tutorat méthodologique dans la seconde partie du premier semestre pour tous ceux qui en éprouvent le besoin et tutorat de soutien au deuxième semestre pour tous les étudiants jugés trop faibles à l'issue des premières évaluations.

Il conviendrait également de conforter la mobilité internationale, peut-être en mettant en place de nouvelles conventions et en signant de nouveaux accords bilatéraux si le nombre de places disponibles à l'étranger n'est pas suffisant à ce jour. Les pays scandinaves, aux nombreuses universités anglophones, peuvent représenter une alternative au Royaume-Uni. De nombreuses universités allemandes dispensent aussi des cours en anglais et constitueraient donc un lieu de destination privilégié pour les étudiants du parcours « Anglais-Allemand ».

Il serait souhaitable de poursuivre l'effort de préprofessionnalisation. A partir du S4, il serait sans doute judicieux de rendre un stage obligatoire (par exemple en substituant à la LV2 l'UE « Initiation aux métiers de l'enseignement + stage de découverte » dans la mineure « Culture générale » du parcours « Anglais : enseignement et recherche »). De même, le « Projet personnel avec mémoire et soutenance ou stage en entreprise/établissement scolaire avec rapport et soutenance » serait le bienvenu dans toutes les mineures au S6. Le « stage d'observation d'une classe » pourrait aussi être rendu obligatoire au S4 du parcours « Anglais-Allemand » en le rattachant au cours « Initiation à la didactique des langues étrangères ». On pourrait aussi faire venir avec profit des professionnels extérieurs à l'établissement issus des milieux culturels, journalistiques ou administratifs pour intervenir ponctuellement dans certains cours du parcours « Anglais-Allemand ». Une utilisation plus importante des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) en cours et la fondation d'un « Club des Anciens » pour échanger des expériences professionnelles participeraient également à la consolidation de la préprofessionnalisation de la mention.

*Echelle d'appréciation (cf. feuille "Signification de la notation")*

*A+ : répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation ;*

*A : répond très bien ou bien aux critères d'évaluation ;*

*B : répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation ;*

*C : répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.*

**Notation (A+, A, B, C) : B**